

À l'ouverture de la séance du 24 septembre 2019, 48 membres sont présents ou représentés (80 membres en exercice, 26 membres présents, 22 procurations).

1. Procès-verbal du CAc

1.1 Procès-verbal du Conseil académique du 15 novembre 2018

Le procès-verbal du Conseil académique du 15 novembre 2018 est approuvé.
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 48 voix pour.

2. Ressources Humaines

2.1 Campagne d'emplois des enseignants et enseignants-chercheurs

La campagne d'emplois des enseignants et enseignants chercheurs est approuvée.
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 48 voix pour.

3. Affaires générales et statutaires

3.1 Rapprochement entre l'Université d'Angers et Le Mans Université : Document d'orientation stratégique

Le document d'orientation stratégique est approuvé.
Cette décision est adoptée à la majorité avec 38 voix pour et 10 abstentions.

3.2 Charte des associations étudiantes

Il est demandé la modification de la rédaction du dernier paragraphe de la charte, portant sur la durée de l'agrément, avec une proposition de rédaction suivante : « la présente charte est résiliable de plein droit dès constat par l'université que l'association ne respecte plus les conditions requises pour bénéficier de l'agrément et/ou manquement grave ou répété aux obligations ».

Sous réserve de cette modification, la charte des associations étudiantes est approuvée.
Cette décision est adoptée à la majorité avec 37 voix pour et 9 abstentions, un membre porteur de procuration ayant quitté la séance.

3.3 Section disciplinaire compétente à l'égard des usagers - Election des membres : 2 représentantes suppléantes des usagers – 3 représentants suppléants des usagers

Section disciplinaire compétente à l'égard des usagers		
Collège 4° : Usagers suppléantes (3 sièges à pouvoir)	NIVELEAU Agathe	Unanimité avec 9 voix pour

Collège 4° : Usagers suppléants (2 sièges à pouvoir)	BOUT Victor	Unanimité avec 9 voix pour
	DOUESNEAU Guewen	Unanimité avec 9 voix pour

Fait à Angers, le 24 Septembre 2019

Olivier HUISMAN

*Le Directeur général des services,
Pour le président et par délégation*

Signé